

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.913.1999.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE À L'IMPORTATION TEMPORAIRE  
DES VÉHICULES ROUTIERS PRIVÉS

NEW YORK, 4 JUIN 1954

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DE L'ITALIE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.801.1998.TREATIES-1 du 5 février 1999, communique :

Aucune objection n'ayant été notifiée au Secrétaire général dans les six mois qui ont suivi la date de la notification dépositaire susmentionnée, l'amendement en question, conformément au troisième paragraphe de l'article 42 de la Convention, est réputé accepté et entrera en vigueur pour toutes les Parties contractantes trois mois après l'expiration dudit délai de six mois, soit le 5 novembre 1999.

Le 8 octobre 1999

